

Cet été : Cuisinez votre député.e sur la sécurité nationale

Le Parlement est peut-être fermé pour l'été, mais la température monte pour les député.es!

Alors que vos représentant.es rentrent chez eux.elles pour les prochains mois, faites-leur savoir que la protection des libertés civiles ne prend pas de congé en été!

Voici 7 questions courtes à poser à vos député.es lorsque vous les verrez lors des BBQ et autres événements communautaires au cours des deux prochains mois.

Si vous le voulez, envoyez-nous leurs réponses à communications@iclmg.ca afin que nous puissions faire un suivi avec eux et elles sur ce qu'elles vous auront dit.

Projets de loi C-51 et C-59

Le problème : Le projet de loi C-51 a créé la *Loi antiterroriste de 2015*. Elle a été adoptée avec peu de débat, aucune preuve montrant qu'elle était nécessaire et aucun amendement. La loi affaiblit notre sécurité en érodant nos droits à la vie privée, à la liberté d'expression et à la liberté d'association. Les Libéraux ont présenté le projet de loi C-59 qui, selon eux, réparera les problèmes les plus flagrants de C-51. Cependant, des changements mineurs et de nouveaux mécanismes d'examen (bien que les bienvenus) ne corrigeront pas la mauvaise loi. Le gouvernement doit s'engager fermement en faveur des droits humains et libertés civiles : C-51 doit être abrogé.

Question pour votre député.e : Le projet de loi C-59 apporte des modifications mineures à certaines parties de C-51 et laisse la plupart de son contenu intact. Quelles mesures prendrez-vous pour vous assurer que C-51 soit abrogé et que nos droits ne soient pas diminués par les lois sur la sécurité nationale?

Vous voulez plus d'informations?

Lisez nos préoccupations sur C-51: <http://icimg.ca/fr/enjeux/projet-de-loi-c-51-la-loi-antiterroriste-de-2015/>

Lisez notre communiqué de presse sur C-59: <http://icimg.ca/fr/projet-de-loi-c-59-malgre-les-ameliorations-la-reforme-de-la-securite-nationale-ne-va-pas-assez-loin-pour-la-protection-des-libertes-civiles/>

Mémos sur la torture

Le problème : Les directives ministérielles sur la torture permettent au gouvernement canadien de recevoir des renseignements et de partager des renseignements avec les pays qui se livrent à la torture. Ces exceptions permettent aux pays qui pratiquent la torture de continuer leurs actes illégaux et injustes, sachant qu'ils ne seront pas exclus de la communauté de partage d'informations. Le gouvernement libéral a déclaré qu'il était absolument contre la torture et, en janvier 2016, a dit qu'il réviserait les directives. Nous sommes maintenant en juin 2017 et le gouvernement vient tout juste d'annoncer qu'il consultera sur la façon de modifier les mémos. Mais nous n'avons pas besoin de plus de consultation - nous avons besoin d'action!

Question pour votre député.e : Je trouve problématique que, après un an et demi d'examen, le gouvernement dit vouloir consulter les Canadiens au sujet des mémos sur la torture. Nous avons besoin d'action maintenant. Les informations potentiellement dérivées de la torture ne devraient jamais être utilisées. Vous engagerez-vous à interdire explicitement l'utilisation des informations recueillies sous la torture, ou le partage d'informations avec les gouvernements qui se livrent à la torture?

Vous voulez plus d'informations?

Lisez : <https://bccla.org/2016/11/end-canadian-complicity-in-torture/>

Détenus afghans

Le problème : Il existe de sérieuses inquiétudes quant au fait que le gouvernement du Canada savait - ou avait été averti - que les prisonniers transférés par le Canada aux autorités afghanes allaient être torturés ou risquaient fortement d'être torturés. Si c'est vrai, cela pourrait être considéré comme un crime de guerre. Les Libéraux fédéraux qui ont demandé la tenue d'une enquête publique sur le traitement des prisonniers pendant la guerre afghane alors qu'ielles étaient dans l'opposition, ont maintenant déclaré qu'ielles ne procéderaient pas à une telle enquête. Cette décision a été écrite par le ministre de la Défense, Harjit Sajjan, qui a effectué trois tours en Afghanistan en tant que membre des Forces canadiennes, le plaçant en conflit d'intérêts. La Commissaire à l'éthique n'a trouvé aucun conflit d'intérêts, mais n'a fondé sa conclusion que sur le récit de Sajjan de son implication en Afghanistan, qui était différent de ce qu'il avait raconté à un historien militaire. Cette situation est assez grave et trouble pour qu'une enquête publique soit nécessaire.

Question pour votre député.e : Pour les député.es du parti Libéral : Pourquoi le gouvernement a-t-il fait volte-face sur cette question et s'est prononcé contre une enquête publique? Pour tou.tes les député.es : Quelles mesures prendrez-vous pour faire la lumière sur la participation du Canada dans la torture des détenus afghans?

Vous voulez plus d'informations?

Lisez: <http://ottawacitizen.com/news/national/defence-watch/ethics-commissioner-acknowledges-sajjan-downplayed-his-role-and-knowledge-of-afghan-detainee-issue>

Liste d'interdiction de vol

Le problème : La liste d'interdiction de vol du Canada cause problème : des personnes innocentes - y compris des dizaines d'enfants - ont déclenché des "faux positifs" et ont vu leur voyage retardé. On ne dit pas aux gens qu'ils sont sur la liste; vous le saurez peut-être et seulement si vous êtes arrêté à l'aéroport. Il se peut même que vous ne le sachiez jamais. Le système actuel pour corriger un faux positif ou se faire retirer de la liste est inefficace et prend beaucoup de temps. Plus important encore, le code criminel est suffisant pour empêcher les personnes soupçonnées

d'un crime d'embarquer dans un avion. Une liste administrative secrète que vous ne pouvez pas contester devant les tribunaux est une menace pour les libertés civiles. La liste d'interdiction de vol devrait être supprimée.

Question pour votre député.e : Le projet de loi C-59 promet des modifications à la liste d'interdiction de vol, mais elles ne vont pas assez loin. Quelles mesures prendrez-vous pour assurer un système de réparation pour les faux positifs et les personnes qui souhaitent contester leur inclusion sur la liste d'interdiction de vol? Quelle est votre position sur l'abolition de la liste?

Vous voulez plus d'informations?

Lisez l'explication de la BCCLA: <https://bccla.org/2016/09/the-new-canadian-no-fly-regime-brought-in-under-the-anti-terrorism-act-2015-aka-bill-c-51/>

Contre la radicalisation

Le problème : Le gouvernement a consacré des millions de dollars à un bureau pour contre la radicalisation. Il s'est engagé publiquement à s'attaquer à toutes les formes d'extrémisme violent. Cependant, les expert.es affirment que les causes de la «radicalisation» et de «l'extrémisme» sont encore peu comprises. Et dans d'autres pays, ces bureaux ont surtout fini par cibler les communautés musulmanes et arabes. Nous devons en effet contre la violence dans notre société, mais ne devrait-on pas mettre l'accent sur les causes sociales de la violence et de la tension - comme la pauvreté, le manque de services sociaux, les systèmes d'éducation sous-financés, le racisme, l'homophobie, le sexisme - et ne pas viser un groupe marginalisé?

Question pour votre député.e : Que faites-vous pour que les efforts de «déradicalisation» du gouvernement ne visent pas les communautés musulmanes et arabes? Que faites-vous pour vous assurer que les idées et les groupes dissidents non violents critiquant les décisions du gouvernement ne soient pas affectés négativement par ce bureau? Que faites-vous et que fait votre parti pour contre les causes sociales des

formes de violence les plus courantes, comme les agressions sexuelles, la violence domestique et les crimes haineux?

Vous voulez plus d'informations?

Lisez : http://www.huffingtonpost.ca/monia-mazigh/counter-radicalization-terrorism_b_17103032.html

Surveillance, examen et responsabilisation

Le problème : Le gouvernement a créé le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale (C-22) et a déposé un projet de loi visant à créer une agence d'examen pour toutes les activités de sécurité nationale: l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale (C-59). Mais le comité des parlementaires est confronté à des limites importantes sur les informations auxquelles il peut accéder et sur les enquêtes qu'il peut lancer. Et les recommandations proposées par l'Office de surveillance ne sont pas contraignantes en ce moment. Nous avons besoin de mécanismes d'examen et de surveillance de la sécurité nationale plus solides, indépendants et efficaces.

Question pour votre député.e : Que fait votre parti pour assurer l'efficacité des organismes d'examen et de surveillance de la sécurité nationale? Permettrez-vous au Comité des parlementaires d'avoir pleinement accès à l'information dont il aura besoin? Et allez-vous laisser le Comité et le nouvel Office de surveillance émettre des décisions contraignantes?

Vous voulez plus d'informations?

Lisez notre brève analyse de C-22: <http://iclmg.ca/fr/notre-analyse-de-c-22-un-projet-de-loi-inadequat-et-inquietant/>

Lisez notre mémoire plus long adressé au Sénat sur C-22: <http://iclmg.ca/wp-content/uploads/sites/37/2014/03/Brief-C-22-ICLMG-Senate-Cttee-FR.pdf>

Hassan Diab

Le problème : Le professeur et citoyen canadien Hassan Diab a été extradité vers la France en 2014 pour faire l'objet d'une enquête au sujet du bombardement d'une synagogue à Paris en 1980. Il a été extradité en raison de preuves incroyablement faibles sur lesquelles même le juge d'extradition au Canada a exprimé de sérieuses préoccupations. Depuis lors, plusieurs éléments de preuve ont été jugés problématiques, et un juge d'instruction français a rassemblé de nouvelles preuves écrasantes qu'Hassan était au Liban au moment du bombardement. Des juges ont ordonné sa libération 6 fois, mais chaque fois elle a été bloquée par les procureurs. Il est emprisonné sans accusation en détention préventive depuis plus de 2 ans et demi en France, loin de sa partenaire Rania et de leurs deux enfants. Le gouvernement canadien doit se battre pour Hassan, et exiger sa libération et son retour à la maison.

Question pour votre député.e : Savez-vous que le Canadien Hassan Diab est en prison sans accusation depuis plus de 30 mois à Paris? Voulez-vous et votre parti demander au Premier ministre de prendre la parole pour la libération de Hassan?

Vous voulez plus d'informations?

Consultez le site Web Justice for Hassan Diab: <http://www.justiceforhassandiab.org>

Lisez le communiqué de presse d'Amnesty International Canada: <https://www.amnesty.ca/get-involved/take-action-now/canadafrance-hassan-diab-held-without-charge>